

# BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

MARS 2023 N° 8

## COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



# É

ditto

Chers habitants de Niedermorschwihr,

Le 8 avril nous fêtons Pâques.

Oublions un moment notre environnement anxiogène pour se réjouir de cette fête et en rappeler les traditions gourmandes de notre Alsace.

Selon les pays, les délicieux œufs en chocolat sont déposés par des lapins, des coucous, des poules, plus loin des bilbys... mais chez nous, c'est le lièvre de Pâques qui s'en charge.

Avant la fête chrétienne, la déesse Ostara était vénérée au printemps et a donné son nom à notre Oschtra. Son animal sacré était... le lièvre.

Depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, le Osterhàs, fait sa tournée dans nos villages d'Alsace et un siècle plus tard arrive le Lamala dont la confection permettait aux boulangers d'utiliser la grande quantité d'œufs accumulés durant le carême.

Joyeuses fêtes de Pâques à toutes et tous!

Votre Maire, Daniel BERNARD



### SOMMAIRE

#### A la une

- ◆ Adresse complète pour tout le monde
- ◆ Challenge Collect' mobile
- ◆ Création du SGC
- ◆ Gestion des biens immobiliers
- ◆ Inscriptions à l'école

#### Vie Communale

- ◆ Nouvelles consignes de tri
- ◆ Budget 2023
- ◆ Réception des vœux
- ◆ Travaux
- ◆ Sorties scolaires
- ◆ Les associations

#### Brèves et infos utiles

#### Mentions légales :

Directeur de publication :  
Daniel BERNARD, Maire

Rédaction : commission communication  
Crédits photos : secrétariat mairie, JL Lamey, D. Bernard, MP Auclair., CISEC, JF Schmidt

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de NIEDERMORSCHWIHR

18a rue des Trois Épis—68320 NIEDERMORSCHWIHR

☎ 03-89-27-05-16

✉ mairieniedermorschwihr@alsacefibre.fr—<https://niedermorschwihr.fr/fr/>

**Horaires d'ouverture :** Du lundi au vendredi de 8h à 12h, les lundi, mercredi et jeudi de 14h à 18h et le mardi de 14h à 20h





**A la Une**

## **Une adresse complète pour tout le monde !**

Avec le vote de la loi 3DS par le Parlement le 8 février 2021, les rues sans nom, ni numéro, sont vouées à disparaître. En effet ce texte a étendu l'obligation de nommer les voies, et de numéroter les bâtiments, aux communes de moins de 2.000 habitants.

## **La loi 3DS**

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Une adresse imprécise se joue des GPS, pose des problèmes pour les facteurs qui ne connaissent pas tous les territoires où ils sont amenés à faire leurs tournées, pour les livraisons de commandes, pour les aides à domicile, les raccordements à la fibre mais aussi pour les services de secours.

Dans notre Commune, hormis une numérotation dite en « en escargot », toutes les rues portent un nom et pratiquement tous les biens immobiliers sont dotées de numéros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

IGN

numerique.gouv.fr

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

adresse.data.gouv.fr

Ce n'était pas le cas de la mairie et de l'église, cela a été régularisé : **La Mairie se situe donc au 18a rue des Trois-Epis et l'église au 19a rue des Trois-Epis.**



Si votre maison ne comporte pas de numéro individuel, nous vous invitons à en informer le secrétariat, afin que vous soit attribué un numéro propre à votre habitation.



\*Source : 3DS (Décret) / Illustration de la graphiste Orange

## **La Commune de Niedermorschwihr participe au challenge « Collect' mobile, un geste pour ma ville »!**

# **Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs il est temps de les réveiller.**

Du **16 janvier au 31 mars 2023**, déposez votre ancien téléphone dans un des collecteurs situés soit en mairie soit à l'école

Faites gagner votre Commune en recyclant le plus grand nombre de téléphone :

Les 3 communes qui auront réalisé les plus grosses collectes au prorata du nombre d'habitants se verront offrir des arbres à planter

Déjà 15 millions d'anciens téléphones ont été recyclés par Orange\*. Vous aussi rapportez les vôtres.

Donnons une seconde vie à nos téléphones



bienvivreledigital.fr





## **Création du Service de Gestion Comptable (SGC)**



FINANCES PUBLIQUES

Les ex-trésoreries de Munster, Colmar et Neuf-Brisach ont fusionné depuis le 1er janvier 2023 pour créer le Service de Gestion Comptable (SGC) de Colmar, regroupant ainsi 77 communes.

En avril prochain ce service va déménager : Cité administrative **BAT A (BAT J actuellement)**, 3, rue Fleischhauer—68026 Colmar cedex.

Téléphone : 03.89.21.61.30—mail : [sgc.colmar@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.colmar@dgfip.finances.gouv.fr)

Les horaires d'ouverture au public : tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Le service de gestion comptable souhaite rappeler les moyens de paiement mis à disposition des usagers :

- Le Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA).
- Internet (en se connectant sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et en saisissant les informations figurant au dos de la facture.)
- La carte bancaire ou les espèces jusqu'à 300 € chez un buraliste agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
- La carte bancaire à distance en appelant au numéro du standard du SGC.
- Le chèque bancaire ou postal (à transmettre au Centre d'encaissement avec le talon à l'aide de l'enveloppe jointe ou-par envoi à l'adresse du SGC.
- Les espèces à l'accueil du SGC aux horaires d'ouvertures dans la limite de 300 €.

## **Gestion de ses biens immobiliers : déclaration à faire avant le 30 juin prochain**

Le service « Gérer mes biens immobiliers » sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Plus d'information : <https://www.impots.gouv.fr/actualite/>





## **Inscriptions à l'école communale pour la rentrée 2023**

L'inscription des enfants qui fréquenteront l'école maternelle (petite section, enfants nés en 2020) de Niedermorschwihr en septembre 2023 aura lieu le :



**Mardi 11 avril de 8h30 à 18h**  
à l'école de Niedermorschwihr—1 rue des  
Trois Epis

**Veillez-vous munir :** du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole

Il faudra également joindre au dossier la feuille de renseignements dûment complétée (téléchargeable sur le site internet de la Commune : <https://niedermorschwihr.fr> ou à récupérer à l'école ou au secrétariat de la Mairie).



Enfin il est nécessaire de préciser si votre enfant restera faire la sieste à l'école les après-midi (dans la limite des places disponibles) et remplir le document le cas échéant (téléchargeable sur le site internet de la Commune : <https://niedermorschwihr.fr> ou à récupérer à l'école ou au secrétariat de la Mairie).

La présence de votre enfant lors de l'inscription est souhaitée. Il/elle pourra ainsi visiter les locaux de l'école.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la directrice Mme Emilie Klinklin au 03 89 27 33 16.



### Les nouvelles consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont évolué : tous les emballages en plastique peuvent à présent être déposés dans les conteneurs de tri.

Vous trouverez dans votre boîte aux lettres, en même temps que ce bulletin, un kit de tri offert par Colmar Agglomération à tous ses habitants. Il est composé d'un cabas, d'un flyer explicatif et d'une réglotte qui indique où déposer les déchets selon leur nature.

Beaucoup d'entre vous triaient déjà tous les papiers, les emballages en carton, les briques, les bouteilles et flacons en plastique et les emballages métalliques. Depuis le 1er janvier, il est demandé aux habitants de trier également les films, sacs et sachets en plastique ainsi que les barquettes et pots en plastique.

De plus, les conteneurs bleus deviendront jaunes, pour une harmonisation nationale.

#### Quelques rappels et bonnes pratiques :

- ⇒ Déchirer les cartons avant de les introduire;
- ⇒ Déposer les gros cartons en déchetterie et non dans les bornes de tri;
- ⇒ Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres;
- ⇒ Déposer en vrac et non dans un sac ;
- ⇒ Bien vider les emballages mais inutile de les laver;
- ⇒ Laisser les bouchons plastiques sur les bouteilles, ou les donner à une association;
- ⇒ Tout dépôt d'encombrants ou autres déchets à côté des conteneurs est formellement interdit.

#### Comment trier ?

- Collecter en vrac ses déchets dans son sac de tri ;
- Vider le contenu du sac dans une borne de tri jaune





# Vie communale

## Le budget communal 2023

### La section de fonctionnement

#### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes d'exploitation des services



Les impôts locaux



Les dotations de l'État



#### Les dépenses de fonctionnement



Les frais de fonctionnement : petites fournitures, fluides, ressources humaines, petits achats, petites réparations, entretien...



Les dotations intercommunales



Les emprunts

### La section d'investissement



Avec l'excédent de fonctionnement réalisé  
Les subventions et les emprunts



On réalise les travaux de constructions,  
les gros projets





## Le budget communal 2023

### La section de fonctionnement :

#### Les recettes :

Les recettes d'exploitation des services	➡	136 838 €
Les dotations de l'État	➡	77 700 €
Les dotations de l'intercommunalité	➡	162 000 €
Les impôts fonciers :	➡	210 000 €



#### Les dépenses:

Les dépenses de fonctionnement hors emprunt	➡	499 400 €
Les ressources humaines :	➡	180 000 €

### La section d'investissement :

Budget global d'investissement ➡ 1 335 811,19 €

### La dette de la Commune :

Nouvel emprunt	➡	550 000 € pour les travaux de la Mairie
Dette au 1er janvier 2023 :	➡	822 488€ (nouvel emprunt compris)
Montant des annuités 2023 :	➡	70 313 €
Montant du capital estimé restant dû fin 2023	➡	: 773 486 €
➡ Dette par habitant :		123 € (moyenne des communes de moins de 3500 habitants : 157 €)

## ZOOM SUR LA FISCALITE

Depuis 2018, la Commune n'a pas augmenté ses taux de fiscalité. En 2023, les taux **communaux** vont évoluer de 3.6%.

Taux 2023 de la taxe foncière sur le bâti : 23.69% (*moyenne départementale 2022 : 31.77%*).

Taux 2023 de la taxe foncière sur le non bâti : 45% (*moyenne départementale 2022 : 68.67%*).

Cette augmentation impactera donc votre taxe foncière. Il est rappelé que l'évolution de la base est décidé par l'État (7,1% en 2023) et que d'autres organismes perçoivent une partie de votre taxe, dont ils gèrent les évolutions des taux.



### La réception des vœux du Maire à la population



Après avoir remercié de leur présence les invités, M le Maire constate que cette cérémonie des vœux a la particularité d'être la première de ce mandat, alors que nous sommes pratiquement à la moitié de sa durée.

Il rappelle ensuite que, malgré la pandémie, la Commune a mené à terme les projets prévus :

- la réalisation de la Maison d'Assistants Maternelles,
- la réfection de la toiture et de la façade de la chapelle St Wendelin.
- l'éclairage public : remplacement de toutes les ampoules en LED, et extinction de l'éclairage la nuit,
- le remplacement des réseaux et la voirie rue de la Citadelle,
- la détection et la géolocalisation de nos réseaux secs,
- l'entretien des chemins, utiles à nos viticulteurs.
- pour notre école, le remplacement de 10 ordinateurs portables et l'acquisition d'une dalle interactive. (largement soutenus par la Collectivité Européenne d'Alsace).

Grâce au dynamisme des associations, 2022 a vu la reprise de nos fêtes et animations : fête de la Saint

Wendelin, Marche Gourmande, Concerts des Clochers vrillés et la commune a pu à nouveau réunir ses aînés pour le traditionnel « repas des aînés ».



M le Maire a fini son discours en remerciant et rendant hommage à l'ensemble des sapeurs-pompiers qui ont servi à Niedermorschwihr durant de très longues années.

La dissolution de notre corps local de sapeurs-pompiers au mois de janvier 2022 a été une décision difficile.

Il a également remercier les quêteurs locaux de la ligue contre le cancer : Mesdames Matter Rosetta (référente), Auclair Marie-Pierre, Messieurs Muller François et Gogniat Roger; ainsi que ses adjoints et le personnel communal pour leur disponibilité notamment durant cette période de crise.





### Mise en place du Columbarium et du jardin du souvenir



La commune dispose à présent d'un columbarium hexagonal situé au pied d'un pin afin de répondre aux demandes des familles. Le nom "columbarium" vient de *columba*, le mot latin pour colombe, car les columbariums ont généralement des niches permettant de contenir les urnes. Chaque case est attribuée à une famille distincte.

Une fois l'urne déposée (après autorisation de la mairie), la case est scellée par l'entreprise de pompes funèbres qui appose une plaque permettant l'identification du défunt. Elle doit comporter le nom et les dates de naissance et de décès, ainsi que le numéro de l'emplacement dans le columbarium.

Lorsque vous faites l'acquisition d'un emplacement, pensez bien à demander les dimensions de votre case afin que l'urne funéraire contenant les cendres de votre défunt ait une taille adaptée.

Par ailleurs, un jardin du souvenir a également été installé pour y recueillir les cendres.

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir se fera en présence des pompes funèbres.

**Rappel de la loi : Art. L. 2223-18-2 du CGCT : À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :**

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'art. L. 2223-40.
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'art. L. 2223-40.
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

TARIFS 2023	
Tombe 2m <sup>2</sup> - 15 ans	70,00 €
Tombe 4m <sup>2</sup> - 15 ans	140,00 €
Tombe 2m <sup>2</sup> - 30 ans	140,00 €
Tombe 4m <sup>2</sup> - 30 ans	280,00 €
Case de columbarium (2 urnes) - 15 ans	600,00 €
Case de columbarium (2 urnes) - 30 ans	1 200,00 €

Le secrétariat de la Mairie est à votre disposition pour tout renseignement.

Une seconde alimentation d'eau vient d'être installée à l'entrée principale de notre cimetière.

Merci d'utiliser cette ressource mise à disposition par la commune modérément !

Nous vous rappelons que la coupure d'eau est effective en période hivernale.





### Rénovation de l'aire de sport

Les paniers de baskets ont été remplacés de même que le filet du but de handball.

Le second but sera installé très prochainement.



### Extension de la fibre chemin du Linsenland



Courant du mois de janvier, l'entreprise Gantzer a été choisie pour réaliser l'extension du réseau fibre dans la rue du Linsenland.

Ces travaux permettent le branchement des constructions non raccordées ainsi que les constructions futures.





## Vie communale

### Tous en glisse !



Malgré les embûches (météo, grèves, manque de neige...), les élèves de la classe de Mme Klinklin se sont rendus pour deux séances de ski de fond à la station du Lac Blanc. Pour certains, il s'agissait d'une découverte, de premières sensations skis aux pieds. Pour d'autres, de retrouvailles avec la neige et les joies de la glisse. Après beaucoup de bonne humeur, de belles chutes, d'exercices, de jeux, de conseils

chaque élève a pu progresser à son rythme.

Il nous semble important de pouvoir faire profiter à nos écoliers de cette activité, habitant près des montagnes et ayant le matériel à disposition dans l'établissement.

Ces sorties sont également possibles grâce aux bénévoles qui ont bien voulu participer au projet. Un grand merci à eux !

Par ailleurs, l'école est dotée de matériel qui commence à être un peu vieillissant. Aussi, si jamais dans vos caves, vous avez des skis, des chaussures, des bâtons en bon état dont vous souhaitez vous séparer, nous sommes preneurs ! De plus, si certains « spécialistes » peuvent venir jeter un petit coup d'œil et remettre en état les semelles des skis, vous serez également les bienvenus (contact par mail ou téléphone).

La directrice, E. Klinklin

### Visite du musée Unterlinden



Ce jeudi 2 mars, les classes de Mmes Klinklin et Auclair se sont rendues au musée Unterlinden de Colmar.

Chaque classe a pu profiter d'une animatrice qui les a guidés dans ce beau bâtiment. Ils ont découvert des œuvres permanentes du musée comme Dubuffet ou la compression de César mais ils ont passé beaucoup de temps à découvrir l'exposition temporaire de Fabienne Verdier.

Les plus jeunes ont étudiés les tableaux de la nuit et ceux des baleines. A chaque fois, l'observation et la découverte des tableaux étaient associées à une écoute musicale et à une expérience graphique individuelle.

Ils ont ouvert de très grands yeux quand ils sont arrivés dans l'exposition « le chant des étoiles ». Ils se sont imprégnés de tous ces ronds, de toutes ces couleurs, ils étaient ailleurs !

Les plus grands sont allés voir le retable d'Issenheim, ont observé une cave à vin avec des tonneaux datant de l'époque de Louis XIV, une mosaïque de l'antiquité un tableau de Monet avant de finir avec également l'exposition « Le chant des étoiles » de Fabienne Verdier où ils ont pu réaliser une œuvre à sa manière avec des craies.

Une très belle matinée qui va permettre de poursuivre cette immersion dans l'art à l'école.

MP AUCLAIR





### **Cavalcade dans nos rues !**



**En cette veille de vacances, la cour de l'école de Niedermorschwihr était bien animée et bien colorée. Les enfants, les enseignantes, Mmes Klinklin et Auclair et les parents présents étaient tous déguisés pour fêter avec un peu d'avance Mardi-Gras qui tombait pendant la période de repos.**



**Le soleil étant au rendez-vous, une joyeuse cavalcade a traversé le village au son du saxophone, de la trompette et des instruments à percussion, lançant des confettis aux passants amusés.**

**Après un parcours qui s'est terminé dans les vignes, les enfants ont pu profiter d'un délicieux goûter dans la cour de l'école. Une très belle et joyeuse après-midi qui a réjoui petits et grands !**

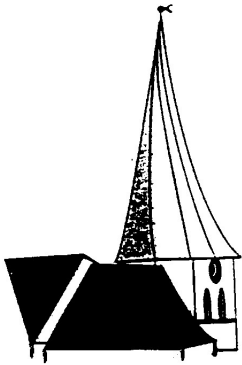
**MP AUCLAIR**





## ***Vie communale***

### ***Les prochaines initiatives de l'association des Amis du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr***



L'association des « Amis du Clocher Vrillé » organisera à nouveau cette année, la fête Saint WENDELIN qui marque le début des festivités qui se déroulent dans notre village.

La fête aura lieu le 2 juillet 2023. Comme toujours, la procession vers la chapelle Saint WENDELIN avec au final l'office religieux, précédera la manifestation festive organisée sur le parking de l'église Saint GALL.

L'aubade donnée en fin de matinée par l'orchestre de Houssen, marquera un retour à la tradition. Puis viendra le temps convivial du repas confectionné par la Maison FERBER.

Comme à l'accoutumé, le tirage de la tombola sera un moment attendu par tous.

A ce propos, l'association remercie dès à présent les généreux donateurs qui peuvent, déjà, apporter les lots au secrétariat de la mairie.

Quelques mois plus tard, chaque dimanche du mois de novembre, l'association se mobilisera pour porter très haut le festival chant-chorale dont le programme est en cours de finalisation.

L'organisation de ces manifestations nécessite un fort engagement des membres bénévoles et une participation aux réunions qui rythment le fonctionnement de l'association.

Une information exhaustive concernant la vie de l'association est donnée lors d'une Assemblée Générale qui a lieu chaque année. Celle de 2023 aura lieu le 25 mai 2023 à 20H30 salle Vogésia.

Pourront y assister les adhérents à jour de cotisation au 31.12.2022 ainsi que les représentants de la municipalité et les partenaires de l'association.

Enfin, pour clore le chapitre des informations, il est porté à la connaissance de toute la population du village que l'association des « Amis du Clocher Vrillé » en partenariat avec la commune de Niedermorschwihr organisera en juin 2025, l'Assemblée Générale des Clochers Tors d'Europe.

La date peut paraître lointaine mais les participants viendront de toutes les régions de France et l'on sait déjà qu'ils seront très, très nombreux à faire le déplacement.

Une organisation lourde à porter mais un très grand moment en perspective !!!

L'association des Amis du Clocher vrillé de Niedermorschwihr  
Bernard SCHMITT





### *Fête de la Saint Wendelin le 2 juillet prochain, mais qui est ce Saint ?*

A Niedermorschwihr, chaque année, le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de Juillet est placé sous l'égide de Saint Wendelin.

Une procession ponctuée par un office religieux dans la chapelle dédiée au Saint, ouvre les festivités de la fête champêtre qui, depuis très longtemps, est devenue la fête du village organisée par l'association « Les Amis du Clocher Vrillé ».

C'est l'occasion de redécouvrir la chapelle qui fait partie intégrante de l'histoire de Niedermorschwihr.

Située sur les hauteurs du village, en plein dans les vignes, elle vient de faire l'objet de travaux de rénovation réalisés par la commune.

C'est une dame âgée puisque la 1<sup>ère</sup> mention de la chapelle remonte à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle. Elle appartenait à l'ordre des chevaliers de Malte et fut vendue comme bien national en 1793 pour être démolie.

Acquise par Xavier Kuntzmann qui fut maire de Niedermorschwihr de 1797 à 1806, ce dernier la fit reconstruire en 1806.

L'histoire de ce Saint est remarquable même si les faits rapportés relèvent parfois de la légende. Qu'on en juge.

Saint Wendelin serait né vers 554 mais ses origines sont incertaines : écossaises ou irlandaises. L'hagiographie du Saint précise que ses parents seraient issus de la noblesse mais ce haut lignage n'est pas établi. Ce qui est vrai cependant, c'est qu'il fut un artisan de la christianisation du sillon rhénan, mission qu'il a mené vraisemblablement vers 580 après une entrevue avec le pape.

C'est ainsi qu'on le retrouve en Suisse dans un ermitage placé sous la protection de la Vierge Marie. On le rencontre ensuite en Allemagne dans une bourgade au nom de Saint Wendel (appellation actuelle) située en Sarre.

Là se répand une légende selon laquelle il est le protecteur des troupeaux dont les bêtes se multiplient et ne tombent jamais malade après qu'elles aient bu de l'eau d'une source miraculeuse que Saint Wendelin faisait apparaître.

Il n'en fallait pas plus pour qu'on lui attribue une réputation de sainteté. L'évêque de Trêves en Allemagne qui a eu vent de cette réputation, lui propose de devenir abbé du couvent de Tholey en Sarre, ce qu'il accepte et cette fonction, il l'occupera pendant une vingtaine d'années jusqu'à sa mort qu'on situe vers 617.

Après sa mort, sa réputation de sainteté a fait que des églises et des chapelles lui ont été dédiées en Suisse, en Allemagne (Rhénanie-Palatinat), en Alsace et en Lorraine. Mais ce n'est qu'en 1450 que son culte a été officialisé par l'Église par une bulle du pape Nicolas V.

Les phénomènes d'immigration de l'époque expliquent également le rayonnement du culte à Saint Wendelin. Ainsi, la guerre de Trente Ans (1618 – 1648) qui a décimé la moitié de la population alsacienne, a eu pour conséquence une très forte immigration venant de Suisse, cette population nouvelle emportant avec elle le culte du Saint. Niedermorschwihr a été impactée par ce flux migratoire et l'on peut penser que c'est lors de cette période que la chapelle des vignes a été dédiée à Saint Wendelin.

Il est un autre point de légende qu'on se doit de citer ; il concerne la mort de Saint Wendelin. En effet, la légende raconte que son corps a quitté le cercueil à 3 reprises car le lieu prévu initialement n'était pas celui désiré par le Saint dont l'inhumation était programmée à Trêves. Ce n'est que lorsque le cercueil a été relocalisé à Saint Wendel que le corps ne l'a plus quitté et l'enterrement a pu avoir lieu.





### Centre d'Initiation Sportive et Culturelle de Niedermorschwihr

Afin de décorer votre intérieur pour les fêtes de Pâques, nous vous proposons une nouvelle séance d'Art Floral avec Elise, fleuriste professionnelle, le

**Mercredi 29 mars à 20 h 00—dans la salle Vogésia**

Au cours de cette séance, Elise vous guidera pour réaliser un centre de table pour Pâques.

Une participation de 25 € vous sera demandée pour la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation de cette composition.

Pour une bonne organisation de l'activité (commande du matériel), il est indispensable de s'inscrire préalablement par mail : [lucienne.kuntzmann58@gmail.com](mailto:lucienne.kuntzmann58@gmail.com), [michel.loeffler@vialis.net](mailto:michel.loeffler@vialis.net) ou sur bulletin d'inscription à la Maison Ferber pour le **24 mars**.

*Remarque : Pensez à apporter un sécateur et un couteau.*



**Rappel :** Nous organisons des sorties pédestres mensuelles le **samedi après-midi**.

D'une durée de 2 à 3 heures, elles vous permettront de redécouvrir les alentours de notre village.

Les prochaines sorties auront lieu aux dates suivantes :

- **Samedi 15 avril** (marche avec découverte de lieux insolites de Katzenthal et Ingersheim guidée par M. François MULLER), **Samedi 13 mai**, **Samedi 17 juin**

Rendez-vous est donné à 14 h 00 sur le parking du cimetière. Pas d'inscription préalable.

### L'après-midi jeux de société organisée par le CISEC

« La bonne paye », « Ne t'en fais pas », « Qwirkle », « Pictionary »... sont quelques-uns des jeux plus ou moins connus que les amateurs de jeux de société ont pu découvrir ou redécouvrir parmi la bonne cinquantaine de jeux qui leur était proposée lors de « l'après-midi jeux de société » organisée par le CISEC ce dimanche 12 février.

Les joueurs (trop peu nombreux !...), de tous âges, qui se sont déplacés, ont passé un agréable moment à se défier autour des tables disposées dans la salle Vogésia.

Après une partie acharnée, ils ont également pu partager un verre et apprécier les bonnes tartes préparées par les membres du comité.





## Vie communale

### *Un outil de dépistage précoce des fragilités liées à l'âge mis à votre disposition par l'Organisation Mondiale de la Santé*

**Vous avez 60 ans ou plus, vos parents ou vos grands-parents ont 60 ans ou plus ?**

**Pour continuer à faire ce qui vous (leur) plaît le plus longtemps possible, prenez 10 minutes et faites le test ICOPE!**

**Un programme gratuit pour vous (les) aider à vieillir en bonne santé.**

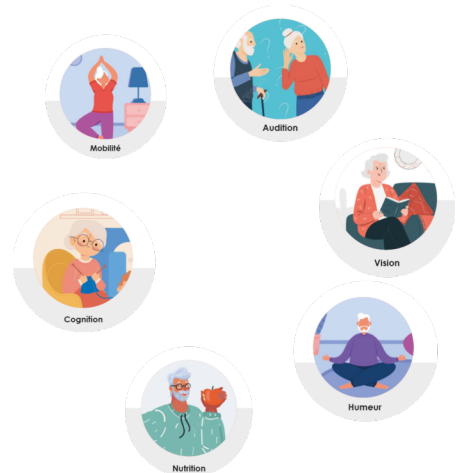
**En fonction des résultats, une prise en charge personnalisée peut vous être proposée en lien avec le médecin traitant.**

**Le test se fait :**

- ⇒ **Sur l'application ICOPE Monitor en téléchargement libre sur les plates-formes**
- ⇒ **Sur le site ICOPE Bot : <https://icopebot.botdesign.net/>**
- ⇒ **En vous faisant accompagner par l'équipe ICOPE (s'adresser à la mairie)**

**Ce projet est porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Colmar agglomération et financé par l'Assurance Maladie. Plus d'informations disponibles sur le site internet**

**<https://icope68.fr/>**



### *Le correspondant sûreté de la Gendarmerie Nationale à votre disposition*

**Le « correspondant sûreté » a pour mission principale de faire des consultations de sûreté. La consultation de sûreté est une étude gratuite, sans contrepartie ni obligation, et ne présente aucun caractère contractuel. Cette étude vise à identifier les risques propres au demandeur et de lui conseiller dans un premier temps des procédures humaines et organisationnelles afin de limiter les risques de malveillance et de délinquance menaçant l'emprise immobilière du demandeur.**

**Dans un second temps, le correspondant sûreté va pouvoir conseiller la mise en œuvre de moyens techniques visant à dissuader ou à déceler les auteurs d'actes malveillants.**

**Tout acteur peut demander une consultation de sûreté. Les particuliers, les commerçants ainsi que les gérants d'entreprises.**

**Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous présenter à la Brigade de Gendarmerie de WINTZENHEIM ou appeler le 03.89.27.01.52**







## Vie communale

### Relais petite enfance

- Lieu d'accueil gratuit
- Espace de mise en lien des parents, des assistants maternels et des enfants
- Mission prioritaire: favoriser et simplifier un accueil familial de qualité

#### PARENTS

- Information sur les modes d'accueil
- Accompagnement à la fonction d'employeur
- Informations sur les aides et démarches CAF, Pajemploi
- Rencontre parents/professionnels

#### ASSISTANTES MATERNELLES

- Professionnalisation
- Rencontres et échanges
- Entretiens personnalisés, réunions thématiques, permanences
- Matinées d'animation collective avec les enfants

#### RPE

#### ENFANTS

- Accueil collectif
- Pédagogie
- Socialisation, prévention...

colmar.fr/rpe



Relais petite enfance de la Ville de Colmar  
2 rue de Riquewihr  
68000 Colmar  
Tél. 03 89 79 29 02  
relais.petite-enfance@colmar.fr

#### Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Exclusivement sur rendez-vous :  
Les mardis jusqu'à 19h et vendredis de 12h30 à 13h30



### Travaux sur la RD 11

Du 20 au 29 mars 2023, la circulation sur la RD 11 entre Turkheim et les Trois-Épis sera interdite en raison de travaux forestiers. Les véhicules seront déviés par notre Commune, ce qui occasionnera un trafic un peu plus important cette semaine là. (la route sera néanmoins ouverte le week-end)



23 mars 2023

## Forêts en scène

Événement gratuit  
Tout public

Espace Pluriel  
Salle Adrien Zeller  
à Sigolsheim  
(Kaysersberg Vignoble)  
20h00

Conférence  
"La forêt face au changement climatique"

Renseignements :  
06 24 12 42 52 - onf.fr





## Brèves et infos utiles

### Carton rouge !



#### DES DÉCHETS ORGANIQUES NON FORESTIERS EN FORÊT ? MAUVAISE IDÉE !

Régulièrement au printemps, des tas de déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes...) sont déposés dans notre forêt.

Vous pensez sans doute qu'en les jetant dans un milieu naturel, leur

décomposition permettra d'enrichir le sol.

Or, ce geste dégrade les sols forestiers et accentue les risques d'incendie.

L'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications de la flore et de la faune.

Celle-ci peut attirer une faune « opportuniste » (sangliers), mais aussi favoriser le développement de plantes invasives (renouée du Japon par exemple), qui profitent du dérèglement de l'écosystème forestier.

Un seul comportement valable : **adopter une attitude responsable et citoyenne en déposant ses déchets verts en déchetterie.**

Il est rappelé que jeter ses déchets verts dans un milieu naturel est **strictement interdit** et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 €**.

Il en est de même pour les déchets inertes ! (béton, pierre...)

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui. On appelle cela le **dépôt sauvage** (passible d'une amende de 1500 à 75 000 €).



Malgré plusieurs appels au civisme de nos propriétaires de chiens, on compte quotidiennement notamment autour de l'école et de la maison d'assistants maternels de nombreuses déjections canines. C'est nos enfants qui sont les premières victimes ! Ce sont peut-être vos enfants ou petits enfants qui risquent de marcher dedans, de glisser, voir de les prendre en mains pour les plus petits...

Une fois encore, nous demandons donc de **RESPECTER** nos espaces en **ramassant les déjections** et en **TENANT EN LAISSE** son animal.



### ÀRMER RITTER

Wàs brücht m'r

Dicki Traaschle Brot, wie schùn e bissele trücket sinn  
E hælwer Liter Millich

4 Eier

80 Gr Zücker

2 Léffel Zimmeti

50 Gr Bütter

D'Millich ine Sùppetaller schitte, d'Eier ime àndere Sùppetaller klébbere, de Zücker mitem Zimmet ime dritte Teller mische.

Jeds Stick Brot ùf bëide Sitte in d'Millich dùnke zuem inwëiche, dànn in d'geklébberte Eier dùnke, àu ùf bëide Sitte.

Inere Pfànn mit Bütter bàche.

Soboel wie se e scheeni goldgali Fàrb hàn, ware se im Zücker mitem Zimmet gewanselt.

Àm Liebschte asst m'r se noch wàrm !



*Comment faire ?*

Mettre le lait dans une assiette à soupe, battre les œufs dans une deuxième assiette, mélanger le sucre et la cannelle dans une troisième assiette.

Tremper les tranches de pain des deux côtés dans le lait pour les ramollir, puis les tremper dans les œufs battus, toujours des deux côtés.

Faire revenir dans une poêle beurrée.

Dès qu'elles ont une belle couleur dorée, retirer les tranches du feu et les rouler dans le mélange sucre-cannelle.

Déguster chaud !

Source : . Marianne HAAS, *Uss der Omma ihri Kisch : wàs mer friher bie ùns gekocht hatt*—le carnet de cuisine de grand-mère, éditions Grau un Griis, 2018



## Les Anniversaires

### Anniversaires du mois d'avril 2023

89 ans : M. POCHARD Hubert- le 28.04  
 75 ans : M. HEITZLER Jean-Louis- le 08.04  
 71 ans : Mme KUNTZMANN Adrienne - le 19.04  
 71 ans : Mme ESCHBACH Renée - le 26.04  
 71 ans : M ORLAT Patrick - le 15.04

### Anniversaires du mois de mai 2023

89 ans : M. SEIWERTS Joseph- le 10.05  
 89 ans : Mme MILLION Liliane - le 16.05  
 88 ans : M. FICHTLER Robert- le 27.05  
 85ans : Mme THUET Jeanne - le 06.05  
 77 ans : Mme BURGARD Marguerite - le 09.05  
 76 ans : Mme EHRHART Yvette - le 08.05  
 72 ans : Mme SCHAEFFER Odile - le 29.05

## Brèves et infos utiles

### Anniversaires du mois de juin 2023

86 ans : Mme MISTLER Marcelle - le 04.06  
 85 ans : Mme MARCHAL Eliane - le 22.06  
 84 ans : M. VOGT Jean-Claude- le 15.06  
 79 ans : Mme LÉCULÉE Françoise - le 26.06  
 77 ans : M. RUFFENACH Jacques - le 17.06  
 76 ans : Mme FREYBURGER Denise - le 15.06  
 74 ans : Mme HAFFNER Paulette - le 14.06  
 73 ans : Mme HAUETER Marie-Françoise - le 01.06

## Les décès

M. RICHERT Paul - le 22.01

Liste arrêtée à la date du 23/02/2023

## THÉ DANSANT

**Dimanche 26 mars 2023**

**De 14h à 18h**

### **NIEDERMORSCHWIHR**

Espace Vogésia  
Route de Turckheim



Buvette / Pâtisseries

Animation musicale  
**Christian ALTER**

Entrée : 10€/personne

Organisé par le CISEC

## Numéros utiles

Hôpital Pasteur COLMAR	03.89.12.40.00
Ambulance taxi WILLIAM	03.89.27.46.46
Centre Anti-Poisons	03.88.37.37.37
Gendarmerie WINTZENHEIM	03.89.27.01.52
Brigade Verte	03.89.74.84.04
Gaz : VIALIS - Urgences	0.800.006.800
Électricité: VIALIS - Urgences	0 806 807 810
Enedis Sécurité & Dépannage électricité	09 72 67 50 68
Eau Potable - Colmarienne des Eaux	03.89.22.94.50

## Messes

19 mars 2023 à 10h15—église St Gall  
 23 avril 2023—10h15—église St Gall  
 07 mai 2023—10h30—église de l'Annonciation aux  
Trois-Épis